

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

2^{ème} RALLYE REGIONAL DE BROCELIANDE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Site internet		http://www.rallyedebroceliande.fr/
Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Lundi 27/02/2023 à 23h59	Cachet de la Poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 11/03/2023 de 08h00 à 18h00	Bar « Le bon' ami » 27 rue de Brocéliande 35290 MUEL
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 11/03/2023 de 08h00 à 18h00	
Direct / Listes / Classements		http://www.rallygt.net/rrebro2023/
Vérifications administratives	Samedi 11/03/2023 de 14h00 à 19h00	Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Vérifications techniques	Samedi 11/03/2023 de 14h15 à 19h30	Parking de l'église 35290 MUEL
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 11/03/2023 à partir de 14h30	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 11/03/2023 à 17h00	Maison des Jeunes 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Tableau d'affichage physique	Samedi 11/03/2023 Dimanche 12/03/2023	Annexe de la Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL
Publication des équipages admis au départ	Samedi 11/03/2023 à 20h00	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Publication des heures et ordres de départ	Samedi 11/03/2023 à 20h00	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Départ	Dimanche 12/03/2023 à 07h30 <i>(basé sur le 1^{er} VH)</i>	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL
[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	Dimanche 12/03/2023 30min après l'arrivée du dernier concurrent	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Arrivée	Dimanche 12/03/2023 à partir de 14h13 <i>(basé sur le 1^{er} VH)</i>	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL

Vérifications finales		Top Garage - Garage Nogues 57 rue de Montfort 35750 IFFENDIC
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	Dimanche 12/03/2023 <i>dès que possible</i>	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
Remise des prix	Dimanche 12/03/2023 <i>lors du passage au podium d'arrivée</i>	Parking de la salle polyvalente 35750 St-MALON-SUR-MEL

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASACO Océane organise le 2^{ème} Rallye Régional de Brocéliande en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne / Pays-de-Loire le 12/01/2023 sous le numéro R3.

Comité d'Organisation

Présidente : **Sandra CHANCEREL**
 Secrétariat du Rallye, Adresse : **7 le Boussac, 35750 IFFENDIC**
 Téléphone : **06.21.53.43.08**
 Adresse-mail : **association.sandrachallenge@gmail.com**
 Permanence du Rallye : **Annexe de la Salle polyvalente 35750 ST-MALON-SUR-MEL**
 Date, horaire : **Samedi 11 MARS 2023 de 07h00 à 20h00**
 **Dimanche 12 MARS 2023 de 07h00 à 20h00**

Organisateur technique

Nom : **Association Sandra Challenge**
 Représentant : **Sandra CHANCEREL, présidente**
 Adresse : **7 le Boussac, 35750 IFFENDIC**
 Téléphone : **06.21.53.43.08**
 Adresse-mail : **association.sandrachallenge@gmail.com**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques TROMAS..... Licence n°128570
Commissaires Sportifs	Nathalie TOLLEMER..... Licence n°25930
	Michel ISOREZ Licence n°213608
Directeur de Course	Joseph LORRE Licence n°10395
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC	Guillaume LEGRAND. Licence n°220796
	Sebastien DEUIL Licence n°113016
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Gabriel GIANOLIO..... Licence n°7760
	Didier DENIS Licence n°162362
	Erwin MAWDSLEY Licence n°228740
	Myriam MAWDSLEY Licence n°11115
Adjoints à la Direction de course	Jean-Denis JOSSE..... Licence n°34725
	Jean-Michel TATIN Licence n°6575

Commissaire Technique responsable	William QUERULicence n°14922
Commissaires Techniques adjoints	Bruno PALLULicence n°130242
	Jean-Luc BOURNEX.....Licence n°11351
Médecin chef	Dc Denis PETERS.....
Chargés des relations avec les concurrents	Marine MARTINEAU.....Licence n°240441
	Christelle CLIPET.....Licence n°243833
Chargé des relations avec la presse	Sandra CHANCEREL.....
Chronométrateurs	Corinne SERVOINLicence n°48875
	Cyril VALLEE.....Licence n°123878
	Philippe NAUROYLicence n°163037
	Joachim MAWDSLEYLicence n°15063
	Arnaud LEBAILLIFLicence n°3346
Classement	Raphael VOISINLicence n°211834
Speaker	Guy VALLOT.....Licence n°40101

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye Régional de Brocéliande compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2
- Championnat de la LRSA Bretagne / Pays de Loire Rallye Trophée Jacky DEBORDE
- Championnat de la LSA Bretagne / Pays de Loire Rallye Copilotes
- Championnat ACO Pilotes, Copilotes, Ecuries 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement. Ils pourront consulter sur le site internet <http://www.rallyedebroceliande.fr> la liste des inscrits. Les heures de convocation pour les vérifications administratives seront également disponibles sur le site internet.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional de Brocéliande doit adresser à l'adresse ci-après (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 27 Février 2023 à 23h59.

RallyGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS
Contact : Raphael VOISIN Tél : 06.51.77.62.54 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 15, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 95 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **285 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **570 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Camping de la Murette 35750 ST-MALON-SUR-MEL.

Pour chaque concurrent, le parc d'assistance est accessible à :

- un emplacement d'assistance maximum de 6m x 6m
- un véhicule d'assistance ou un camping-car (l'immatriculation devra être indiquée sur le bulletin d'engagement)

Les remorques-plateaux devront être stationnées obligatoirement au parc à plateau dédié à cet effet.

Tout autre véhicule sera formellement refusé, sous peine de pénalités telles que définies à l'article 4.2.4 du règlement standard des rallyes.

Des parkings sont mis à disposition en dehors des parcs d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye Régional de Brocéliande représente un parcours de 69,150 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,750 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 d'une longueur de 5,560 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 7,690 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme/ Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7P. Le non-respect de la route de course dans les aménagements de sécurité nécessitant un ralentissement des concurrents, (type zig-zag à une ou plusieurs portes, ou chicane article 7.5.19) pourra entraîner, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs :

- à la première infraction : 1 minute
- à la seconde infraction : 2 minutes
- à la troisième infraction : disqualification

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P. Les prix en numéraire seront adressés au pilote, la semaine suivant l'épreuve. L'absence à la remise des prix pourra entraîner la perte du bénéfice des prix en coupe.

a/ Regroupement de classe

Les 15 classes (les regroupements entre parenthèses) récompensées sont :

A7, A6, A5, N3, N2,

4RM (A8, N4, R4),

F2014 (F2014+F2015+A7K), F2013 (F2013+A6K), F2012 (F2012+A5K),

GT (GT+ + GT10 + RGT + FRGT + GT9)

R5 (R5 + Rally2 + Rall2kit + A7S), Rally3

R3 (R3 + Rally4), R2 (R2 + R2J + FR2), R1 (R1 + N1 + N2Série + F2011)

b/ Remise de coupe

La remise des coupes aura lieu sur le podium.

Les 3 premiers au général recevront une coupe.

Les 3 premiers de chaque classe définie précédemment au « a) » recevront une coupe.

c/ Remise des prix en numéraire

La remise des prix en numéraire s'établit comme suit dans le tableau, pour le classement « féminine » et « classe » suivant le nombre de partants.

	<i>Nombre de partants</i>	<i>1er</i>	<i>2ème</i>	<i>3ème</i>	<i>4ème</i>	<i>5ème</i>
<u>Général</u>		310 €	200 €	150 €	100 €	50 €
<u>Féminine</u>	5 et +	250 €	100 €	50 €		
	3 à 4 féminines	200 €	50 €			
	1 à 2 féminines	150 €				
<u>Classe</u>	16 et +	310 €	200 €	150 €	100 €	50 €
	11 à 15 partants	310 €	150 €	100 €	50 €	
	7 à 10 partants	250 €	100 €	50 €		
	4 à 6 partants	200 €	50 €			
	2 à 3 partants	150 €				
	1 partant	100 €				

d) Primes exceptionnelles en numéraire

Des primes seront distribuées sur le classement de chaque ES.

Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

ES1 :	20€ au 42 ^{ème}	30€ au 69 ^{ème}
ES2 :	30€ au 14 ^{ème}	20€ au 26 ^{ème}
ES3 :	20€ au 51 ^{ème}	30€ au dernier
ES4 :	30€ au 16 ^{ème}	20€ au 31 ^{ème}
ES5 :	20€ au 8 ^{ème}	30€ au 45 ^{ème}
ES6 :	30€ au 13 ^{ème}	20€ au 37 ^{ème}

e) Commissaires

Des paniers garnis et des fleurs récompenseront 3 commissaires tirés au sort parmi ceux ayant officiés à l'épreuve 2023.